agentE / AGENT de maintenance des equipements aquatiques

**Pôle Education et Vie de la Cité – PEVC / Direction des sports, de la jeunesse et de la vie associative – DSJA / Service des sports et loisirs / Secteur des piscines**

*Lieu d’affectation : Centre Aquatique du Moustoir et piscine Bois du Château*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Cadre statutaire*** **Catégorie :** C
* **Filière :** Technique
* **Cadre d’emplois :** Adjoints techniques territoriaux
 | **Cotation RIFSEEP**C3 | **Temps de travail**Temps complet*Régime de 36H30 / Cycle pluri-hebdomadaire du lundi au dimanche (1 dimanche matin sur 4) et horaires fixes* |
| **Situation fonctionnelle*** **Référent hiérarchique**
* **Positionnement**
 | Chargée / chargé du suivi technique et du personnel des piscinesParmi les 25 agents permanents exerçant sur les différents équipements aquatiques de la ville, vous faites partie d’une équipe de 12 agents sur la partie technique (entretien et maintenance). |
| **Relations fonctionnelles*** **Internes**
* **Externes**
 | Relations avec l’ensemble des agents des piscines Contacts directs avec les usagers (scolaires, associatif, grand public) - Relations fréquentes avec des entreprises et fournisseurs |
| **Mission principale** | ***Implantée entre Vannes et Concarneau, la piscine municipale du Moustoir à Lorient est équipée d'un bassin de 25m, d'un bassin ludique avec jeux d'eau, d'une fosse à plongée, d'un toboggan, d'un jacuzzi, sauna, hammam et d'une pataugeoire. Ouverte tous les jours, elle propose plusieurs activités : aquagym, aquabike, bébés nageurs, cours et stages de natation*.****Dans ce cadre, vous êtes garant de la bonne marche des installations techniques et de l’entretien des piscines.** |
| **Activités du poste** | Maintenance des équipementsS’assurer de la bonne marche du matériel de nettoyage (robot, autolaveuse, monobrosse etc..) et de l’ensemble du matériel et des équipements du bâtimentEffectuer les réparations et différentes opérations de maintenance des matériels et des équipements (dont détection des pannes électriques et interventions de premier niveau)Réaliser la maintenance de 1er niveau des bâtiments (peinture, plomberie, carrelage, serrurerie, etc…)Signaler et faire remonter des anomalies et dysfonctionnementsEntretien des équipements aquatiquesRéaliser des prélèvements d’eau, et les analyser (eau, air)Vérifier les différents paramètres (PH, chlore, température, …)Entretenir les surfaces et bassins : nettoyage des plages, des lignes de flottaison sur les parois des bassins (y compris l’intérieur), mise en place des robots de bassin, …Accueil et surveillance des usagersOrienter et informer les usagersFaire appliquer les règles d’hygiène et de sécuritéFaire respecter le règlement intérieur et l’utilisation correcte et appropriée du matériel et appareils mis à dispositionSurveiller l’établissement et intervenir au niveau du POSS dans les procédures d’évacuation et d’alertePonctuellement contrôler les accès***En fonction des nécessités de service : entretien approfondi, participation à des chantiers de nettoyage et de travaux divers, renforcer l’équipe d’entretien des locaux (vestiaires, sanitaires, plages, …) et participation à des animations événementielles***  |
| **Compétences et qualités professionnelles requises** | Bonnes connaissances en électricité et électromécanique souhaitées *– habilitation de niveau 1 demandé*Maîtrise des règles d’entretien d’un bâtiment et aptitudes manuelles indispensables pour des interventions de 1er niveau (plomberie, carrelage, serrurerie, …) Connaissance des règles d’hygiène et de sécurité liées aux équipements et installations - Capacité à travailler en partenariat/équipe - Capacité à rendre compte et informer - Capacité à respecter une présentation adaptée à l’activitéSens des relations humaines - Réactivité, rigueur et sens de l’organisation - Sens du service publicSavoir nager |
| **Observations** | * Horaires de travail :
* Le temps de travail s’effectue sur la base de 7 jours du lundi au dimanche.
* Roulements effectués avec un week-end de travail sur 4.
* Participation au dispositif d’astreinte, le samedi et le dimanche, pour assurer la maintenance du centre aquatique
* L’amplitude horaire d’ouverture de l’équipement oscille entre 7h00 et 22h00. Des équipes de travail sont constituées de façon à ce que les agents puissent intervenir sur les sites le matin ou l’après-midi en horaires décalés.
* Travaux présentant des risques d'accidents corporels, de lésions organiques, d'intoxication, de contamination
 |